



COMITE DE PILOTAGE
Site Natura2000 « Rivière d'Étel »
FR 5300028
Le 4/10/2018 à Belz



Présidence :

Pierre CLAVREUIL
Elodie LE FLOCH

Sous-Préfet de Lorient
Présidente du Comité de Pilotage, Vice-Présidente du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel en charge de la Biodiversité

Animation :

Charlotte IZARD

Chargée de mission Natura2000, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Présentation

Valérie RIVIER

Association Al'Terre Breizh

PRÉSENTS

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Hélène DANIEL	Adjointe, Commune de STE HELENE
Mireille GRENET	adjointe, Commune d'ERDEVEN
Pierrick LE FUR	Maire, Commune de STE HELENE
Benoit LE HUNSEC	Chargé de coordination, Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique
Laurent THIBAUT	Directeur, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Représentants des propriétaires et usagers

Charlotte BADOUEL	Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud
Stéphane BASCK	Technicien, Fédération des chasseurs du Morbihan
Chantale BOURSEUL	Fédération Française de Randonnées
Jean-Baptiste GUILLAS	Association pour la défense du littoral et des pêcheurs de la Ria d'Étel, Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers
Jean-Claude LECLAINCHE	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
André LERCULEY	Union des Associations de Navigateurs du Morbihan
Pascal LIOT	CODEP 56 Fédération française d'études et de sports sous-marins
Jean MAHEO	Président, Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel
Elouan MEYNIEL	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan

Représentants d'associations de protection de la nature et d'organismes scientifiques

Lydia GUILLOU	Al'Terre Breizh
Jean-Luc LE GUINIO	Eau et Rivières de Bretagne
Brigitte LE TURDU	Bénévole, Bretagne Vivante
Hélène TROUMELIN	Bénévole, Bretagne Vivante
Valérie RIVIER	Association Al'Terre Breizh

Représentants de l'Etat

Marie-Françoise BARBOUX	DDTM 56 / Délégation Mer & Littoral
Camille BLOT-ROUGEAUX	Conservatoire du littoral
Jérôme BOURGOIN	Office National des Forêts
Yolaine BOUTEILLER	DDTM56 / Chef de l'unité Nature Forêt Chasse
Hugues CASABONNET	Agence Française pour la Biodiversité
Virginie GUGUIN	Sous-Préfecture de Lorient
Sébastien GUILLARD	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Yann-Vari MANDARD	DDTM 56 / Délégation Mer & Littoral

Absents excusés

Annie AUDIC	Vice-Présidente à la Politique des bassins Versants, la Protection des Milieux et l'Assainissement Non Collectif, AQTA
Daniel BLIN	CIBPL, Fédération française d'études et de sports sous-marins
Caroline CORNET	Chambre d'agriculture
Sébastien GAUTIER	Office National de la Chasse et la Faune Sauvage
Sophie LECERF	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
Marie-Christine LE QUER	Présidente, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel
Franck ROBIN	Adjointe, Commune de PLOUHINEC Office National de la Chasse et la Faune Sauvage

ORDRE DU JOUR

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- ✓ Renouvellement de la structure animatrice
- ✓ Désignation du (de la) président(e) du comité de pilotage

Ensemble du COPIL :

- ✓ Bilan d'activité 2017/2018
- ✓ Perspectives d'animation pour 2019
- ✓ Questions diverses

INTRODUCTION

M. Le Sous-Préfet de Lorient accueille les membres du collège des collectivités et de leurs groupements au 8^{ème} comité de pilotage du site Natura2000 « Ria d'Étel » et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Il propose un tour de table.

La première partie du COPIL concerne le renouvellement de la structure animatrice et la désignation du président(e) du comité de pilotage.

Yolaine BOUTEILLER, Chef d'unité Nature Forêt Chasse à la DDTM56, rappelle les transferts qui ont eu lieu entre DREAL et DDTM quant au suivi de la démarche Natura2000. La DREAL assure le suivi des sites en élaboration / révision de DOCOB alors que le suivi des sites en animation est assuré par les DDTM.

POINT 1 : RENOUELEMENT DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

M. Le Sous-Préfet de Lorient propose aux participants de témoigner de leur perception de la démarche Natura2000.

Chacun s'accorde à dire que si Natura2000 était au départ perçu comme une contrainte, cela n'est plus le cas aujourd'hui. Au contraire, Natura2000 crée une vraie dynamique locale, renforçant l'attractivité des territoires. L'intérêt de Natura2000 réside aussi sur la participation des acteurs et du public, favorisant ainsi l'appropriation locale des enjeux et l'envie d'agir.

Le code de l'environnement est bâti pour que les changements viennent des territoires, c'est particulièrement vrai sur le site de la Ria d'Étel où les projets sont menés pour répondre aux enjeux de conservation des habitats et des espèces dans une vision transversale et une approche globale.

En Bretagne, Natura2000 s'appuie largement sur les collectivités ce qui contribue grandement à la compréhension des enjeux et permet d'intégrer la démarche au sein des territoires.

La population et les acteurs locaux sont impliqués dans la démarche Natura2000, les enjeux du site sont présentés, expliqués pour être partagés et ainsi faire évoluer les mentalités.

M. Le Sous-Préfet de Lorient procède au renouvellement de la structure animatrice et de la présidence du COPIL. Conformément à l'article R414-8-1 du code de l'environnement, il convient de renouveler tous les 3 ans la structure animatrice du site.

Le Syndicat mixte de la Ria d'Étel, opérateur du site depuis 2007, a fait acte de candidature par courrier adressé à M. Le Sous-Prefet. Celui-ci propose cette candidature au COPIL.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 reconduisent à l'unanimité le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel en tant que structure animatrice du site de la ria d'Étel.

POINT 2 : ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DU COPIL

Mme Elodie LE FLOCH, Présidente du COPIL du site Natura2000 depuis 2014, souhaite renouveler sa candidature à ce poste. Elle a adressé un courrier, en ce sens, à M. Le Sous-Préfet en amont du COPIL.

M. le Sous-Préfet propose donc la candidature unique de Mme Elodie LE FLOCH pour la présidence du COPIL.

Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage élisent à l'unanimité Mme Elodie LE FLOCH Présidente du comité de pilotage du site Natura2000 « ria d'Étel ».

La réunion du COPIL s'ouvre à l'ensemble des membres.

POINT 3 : BILAN D'ACTIVITE 2017/2018

Elodie LE FLOCH invite Charlotte IZARD, chargée de mission pour l'animation du site, à poursuivre l'ordre du jour.

Charlotte IZARD, fait un rapide rappel des caractéristiques et enjeux du site.

➤ **Voir présentation jointe : diapo p.3 à 4**

Le site Natura2000 « Ria d'Étel » est un site mixte, majoritairement terrestre, d'une surface de 4 264,5 ha réparti sur les 10 communes riveraines de la Ria d'Étel. Plus de la moitié du périmètre du site (54%) recouvre des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Le document d'objectifs (DOCOB) a été validé par le COPIL le 25/05/2011 puis approuvé par le préfet du Morbihan le 25/09/2012.

Le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel est la structure animatrice du site. Le SMRE bénéficie d'une convention annuelle avec l'Etat pour l'aide financière à la gestion (aide apportée par l'Etat et l'Europ via le FEADER).

Le SMRE a été reconduit dans ses missions d'animation lors du précédent COPIL du 09/10/2014. Elodie LE FLOCH, avait été élue Présidente du Comité de Pilotage Natura2000.

➡ Pour rappel, le DOCOB ainsi que tous les éléments liés à la démarche Natura2000 « Ria d'Étel » sont téléchargeables sur le site internet dédié : <http://ria-etel.n2000.fr/>.

Charlotte IZARD, présente ensuite le Bilan d'activité 2017/2018.

➤ **Voir présentation jointe : diapo p.5 à 23**

Les actions réalisées en 2017/2018 sont présentées pour chaque grande catégorie de mission de la structure opératrice.

➤ **Gestion des habitats et des espèces**

- ✓ Réalisation d'un contrat Natura2000 « restauration de mégaphorbiaies, maintien de milieux ouverts et mares » porté par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, sur ses parcelles à Landaul ;
- ✓ Projet « Mobilisons-nous pour la Ria » : restauration des prés salés par la limitation d'une espèce exotique envahissante (*Baccharis halimifolia*), présenté par Valérie RIVIER ;
- ✓ Réhabilitation et valorisation du sentier de Cadoudal (Locoal-Mendon), avec le lycée de Kerplouz (Auray) ;
- ✓ Plan de gestion des « landes de Beg er Vil », avec le lycée de Kerplouz (Auray).

➤ **Suivis scientifiques et techniques : des habitats et des espèces**

- ✓ Présentation de l'Observatoire participatif des herbiers de zostères et syngnathidés (l'OPHZS) en Ria d'Étel et du travail réalisé en 2018 par Valentin GESLIN au cours de son stage (8 mars au 31 Aout) ;
- ✓ Suivi des aménagements d'ouvrages pour la petite faune semi-aquatique ;
- ✓ Mise à jour des connaissances sur les populations de Damier de la Succise sur la Ria d'Étel (en partenariat avec Bretagne Vivante) ;

➤ **Prise en compte des enjeux Natura2000**

- ✓ Travail avec la DDTM et les organisateurs du trail de Nostang : observation des mouvements d'oiseaux et de la fréquentation ;

- ✓ Autres évaluations des incidences des projets et manifestations sportives ;
- ✓ Articulation avec les autres démarches du territoire : « loisirs nautiques : les bonnes pratiques ».

➤ **Information, communication, sensibilisation**

- ✓ Animations dans le cadre du projet « biodiversité » de l'éco-école de Local-Mendon

➤ **Questions / Discussion**

➤ Qualité des eaux

Jean-Claude LE CLAINCHE témoigne de la mise en œuvre du contrat Natura2000 sur les parcelles de la Fédération de pêche. Après défection de l'entreprise en 2017 et des difficultés pour en trouver une autre, les travaux ont finalement eu lieu début octobre 2018.

Les actions menées pourraient être l'amorce d'actions de gestion des prairies humides en voie de fermeture en amont.

Il fait part au COPIL de ses observations sur la rivière du Kergroix où les populations de Saumon sont en baisse depuis plusieurs années, alors que d'autres cours d'eau à l'Est sont recolonisés. Il a constaté, mi-septembre, des eaux « noires » et une odeur putride. Il s'interroge sur le fonctionnement de la station d'épuration de la commune de Landévant.

Laurent THIBAUT précise que des travaux sont prévus sur cette station d'épuration.

Hugues CASABONNET informe que pour ce type de constat il est nécessaire de faire appel à l'AFB qui a un rôle de police de l'eau.

M. le Sous-Préfet demande quelle est la procédure mise en place en cas de pollution de ce type ?

Laurent THIBAUT répond que la procédure suivie est celle mise en place par la DDTM, qui nécessite de prévenir les services de police. Le SMRE peut faire des prélèvements si nécessaire pour mieux comprendre le phénomène (d'où l'importance de signaler au SMRE), mais c'est l'AFB qui a le rôle de police de l'eau et qui est donc habilitée à faire les constats sur le terrain.

Jean MAHEO précise que les ostréiculteurs sont dans la boucle du schéma d'alerte.

Il est rappelé que la Communauté Auray-Quiberon Terre Atlantique est compétente sur les questions d'assainissement, et les travaux sur les stations d'épuration.

➤ Lutte contre le Baccharis

Suite à la présentation de Valérie RIVIER, **Sébastien GUILLARD** insiste sur l'intérêt de la dynamique lancée sur le territoire dans le cadre du projet « mobilisons-nous pour la Ria ! ». L'impact visuel de la réouverture du milieu amène à évoquer la biodiversité au sens large et les questions de paysage.

Hélène DANEL met en avant le fait que ce projet contribue à valoriser le côté remarquable de notre environnement. Le projet est très positif et témoigne que chacun peut faire quelque chose pour la biodiversité.

Brigitte LE TURDU évoque que pour l'instant seul 4% des surfaces de baccharis ont été éliminées depuis le début du projet, il reste ainsi beaucoup de travail...

M. le Sous-Préfet demande si l'objectif est atteint ?

Charlotte IZARD répond qu'il n'y a pas eu d'objectif chiffré en termes de surface mais en termes de chantiers sur 8 secteurs définis et surtout en termes de mobilisation et d'émergence de relais locaux. Le projet est soutenu en grande partie par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, par la Fondation de France, la Fondation du Patrimoine, et d'autres fondations d'entreprises qui ont souhaité soutenir la démarche innovante du projet qui ne se résume pas à l'arrachage du Baccharis. C'est ce qu'ont retenu aussi les membres du jury du Prix du Génie Ecologique, pour lequel le projet « Mobilisons-nous pour la Ria » a été Lauréat. En effet, le projet a pour objectifs durant les 3 ans de mener des chantiers de restauration mais aussi de former des relais locaux, de créer et mettre à disposition des partenaires des référentiels d'outils et méthodes afin de créer les conditions

d'une régression significative du Baccharis et à plus long terme d'une intervention humaine de plus en plus légère.

Par ailleurs, l'originalité du projet, outre le partenariat association-collectivité repose sur l'accompagnement de partenaires experts. L'UBO nous accompagne sur l'évaluation écologique des impacts de l'invasion par le Baccharis et des opérations d'élimination. Le cabinet Ganit, spécialisée en coopération et gouvernance participative, nous accompagne sur la démarche participative et la transférabilité du projet.

L'enjeu est d'asseoir le projet et d'envisager l'après 2019, notamment en terme de prise de relais par les communes et partenaires locaux.

➔ Conservation des landes

Le site de la Ria d'Étel porte une responsabilité particulière quant à la conservation des landes. Or, beaucoup d'entre-elles ont disparu ces dernières années en raison d'un enrésinement et d'un embroussaillage important.

Les boisements de Pin maritime ne font partie du paysage du sud du Morbihan que depuis relativement peu de temps (environ 150/200 ans) et certains anciens ont connu des paysages plus ouverts où la lande était exploitée à des fins agricoles (litière, alimentation).

Par ailleurs, la plupart des peuplements actuels sont issus de reboisements ou régénérations spontanées suite à l'ouragan de 1987, et sont donc à maturité, voire même pour certains en dépérissement.

En termes de production, les forestiers s'interrogent, notamment dans un contexte de changement climatique. Un travail est régulièrement mené sur le site Natura2000, en lien avec les révisions des documents d'urbanisme, pour proposer une réflexion sur les classements « Espace Boisé Classé ».

En effet, la loi littoral prévoit un classement des boisements « significatifs » de la commune. L'opérateur Natura2000 travaille donc en amont de ces classements avec les bureaux d'études chargés de l'élaboration des PLU afin de prendre en compte les habitats de landes.

Brigitte LE TURDU témoigne de ses observations de disparition de la biodiversité du fait de l'enrésinement des landes.

Sébastien GUILLARD confirme que la conservation des landes est un axe majeur du DOCOB du site de la Ria d'Étel, et que des réouvertures de ces milieux pourraient être financées par des contrats Natura2000, même si la complexité du parcellaire et les multiples propriétaires concernés restent un frein à lever. La lande n'ayant plus d'usage économique à ce jour, la question de la pérennité de l'entretien doit aussi être posée.

Brigitte LE TURDU est convaincue de l'urgence de mener des actions de conservation des landes. Les landes font partie du patrimoine culturel breton, de l'image de la Bretagne.

Ce point est partagé par l'assemblée.

Elle rappelle qu'un groupe de bénévoles de Bretagne Vivante s'est d'ores et déjà rapproché de l'animatrice Natura2000 afin de travailler sur la définition des secteurs prioritaires et la réalisation d'un état des lieux naturaliste. Ce groupe reste prêt à participer à l'élaboration d'un projet visant la restauration des landes.

➔ Evaluation des incidences sur les sites Natura2000 : Exemple du trail de Nostang

Les organisateurs du trail de Nostang travaillent depuis plusieurs années avec l'animatrice Natura2000 pour anticiper d'éventuelles incidences de la manifestation sur la faune et la flore du site.

Une portion du circuit (secteur du Gouarde à Nostang), passe sur la SPPL, anciennement aménagée sur un remblai effectué sur le DPM. Particulièrement dégagée, cette portion du sentier longe une grande vasière, secteur d'alimentation et de repos de nombreux oiseaux en migration ou hivernant.

La notion de « dérangement » des oiseaux est rappelée. En effet, toute activité humaine pratiquée dans un milieu naturel peut provoquer une réaction de défense (cri, déplacement) voire de fuite de l'oiseau ou d'un groupe d'oiseau. La période hivernale est une période sensible pour les oiseaux qui doivent accumuler des graisses pour résister à l'hiver et se préparer à la saison de reproduction. Toute dépense d'énergie inutile peut induire une augmentation des risques de mortalité. Un dérangement trop important sur un site donné peut conduire à l'abandon de ce site par les oiseaux, qui n'auront pas forcément d'autres milieux favorables à proximité pour se replier...

Le cadre réglementaire de l'évaluation d'incidences appliqué au trail a ainsi permis de prendre du recul sur le contexte global et de mettre en évidence une incidence liée au positionnement du sentier.

Le travail mené avec les organisateurs et la DDTM a conduit à proposer une modification de la date du trail, avancée à une période moins critique pour les oiseaux (début octobre au lieu de fin novembre).

Brigitte LE TURDU a participé à l'une des sessions d'observation et témoigne de l'intérêt de la démarche en termes de sensibilisation. En effet, les organisateurs du trail présents lors de cette observation ne voyaient pas d'oiseaux à l'œil nu. C'est quand ils ont pu regarder dans les longues vues qu'ils se sont rendu compte de l'extraordinaire diversité des oiseaux présents !

L'évaluation des incidences s'est avéré ici être un outil de sensibilisation, d'appropriation des enjeux et de mise en évidence d'un mauvais positionnement du sentier.

Le travail va désormais consister à mener une réflexion sur la modification du tracé de ce sentier.

POINT 5 : PERSPECTIVES D'ANIMATION 2019

➤ **Voir présentation jointe : diapo p. 24 à 25**

Les perspectives d'animation pour l'année 2019 sont présentées pour chaque grande catégorie de mission de la structure opératrice.

Elles prévoient notamment la poursuite des actions engagées dans le cadre des 2 principaux projets (Mobilisons-nous pour la Ria et l'OPHZS), ainsi que l'émergence d'actions de valorisation et gestion des landes et prairies humides, et des ilots.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Pêche au vers « Pistiche »

Jean MAHEO évoque un problème lié à l'exploitation, par des pêcheurs organisés en groupe de 4 à 5, de vers appelés « Pistiches ».

*NB : Les « Pistiches » (*Marphysa sanguinea*) sont des vers polychètes errant de la famille des Eunicidae. La pistiche peut atteindre jusqu'à 60 cm de longueur. Ces vers sont particulièrement recherchés pour la pêche des Bars, sparidés, poissons de roche.*

On les trouve dans les sédiments constitués de débris d'algues marines riches en calcaire, souvent mélangé avec du sable, des débris coquilliers, autour des récifs d'huîtres et les trous intérieurs de roches calcaires. Ils peuvent également former de longues galeries dans les fissures des roches. (Sources : internet)

Des dégâts ont été occasionnés sur le littoral (notamment au niveau des zones rocheuses du secteur de la Vieille Chapelle à Ste Hélène) et dans certains parcs (trous).

Pierrick LE FUR signale qu'il n'avait pas connaissance de cette pratique et que dans de tel cas, il était nécessaire de prévenir la Mairie qui pouvait user de son pouvoir de police.

L'ULAM (unité littorale des affaires maritimes) a été contacté en raison de sa qualification juridique.

➤ Financement de la démarche

M. le Sous-Préfet souhaite donner à l'assemblée des précisions quant à l'effort financier annuel que représentent les actions qui viennent d'être présentées.

La convention annuelle entre l'Etat et le SMRE pour l'animation du site Natura2000 prévoit un financement d'un peu plus de 33 000 € (ETAT + Fond Européen FEADER). Le poste « Biodiversité » dans son ensemble (Natura2000 + gestion des sites ENS du Département + gestion du site Conservatoire du littoral) représente un

coût d'un peu plus de 60 000 € par an.

Laurent THIBAUT et **Hélène DANEL** déplorent les difficultés de financement engendrées par les appels à projets. Ce fonctionnement ne donne pas de vision de fond. Les collectivités n'ont pas de visibilité sur ce type de financements, renforcé par des incertitudes liées à la gouvernance locale.

Sébastien GUILLARD convient que les appels à projets pour l'animation des sites Natura2000 sont annuels alors que la structure animatrice est désignée pour trois ans !

Le volet « travaux » (Contrat) fonctionne aussi en appels à projets. Dans un contexte d'enveloppe budgétaire contrainte, des arbitrages régionaux sont opérés afin de sélectionner les projets. Ceci induit en outre un manque de lisibilités dans le temps des financements disponibles.

CONCLUSION

Elodie LE FLOCH conclut en remerciant l'animatrice Natura2000.

Elle se félicite que le COPIL soit un lieu de discussion et d'échanges riches où les attentes des acteurs sont entendues. Les logiques de mobilisation et de participation sont inscrites profondément dans le territoire et ces synergies font que les projets avancent, comme en témoignent les actions qui sont présentées d'un comité de pilotage à l'autre.

Les acteurs s'approprient de plus en plus la démarche ; on peut le voir à travers le projet de plan de simple de gestion de la lande de Beg er Vil, avec un propriétaire privé, ou avec les actions menées avec les organisateurs du trail de Nostang.

Une réelle évolution de la perception de Natura2000 a lieu ; on a dépassé les idées de contraintes et les mentalités changent.

Elodie LE FLOCH remercie l'ensemble des membres du COPIL pour leur participation avisée.

La séance est levée à 12h45.

Elodie LE FLOCH
Présidente du Comité de Pilotage
du site Natura2000 « Ria d'Étel »

